**N° 6081**

**Chambre des Députés**

**Session ordinaire 2009-2010**

**Projet de loi**

**portant modification de la loi du 9 mai 2006 relative aux abus de marché et portant complément de transposition de la directive 2003/6/CE du Parlement européen et du Conseil du 28 janvier 2003 sur les opérations d’initiés et les manipulations de marché (abus de marché)**

Le projet de loi a pour objet de mettre la loi du 9 mai 2006 relative aux abus de marché en conformité avec les articles 12, paragraphe 2, point c) et 14, paragraphe 1 de la Directive 2003/6/CE du Parlement européen et du Conseil du 28 janvier 2003 sur les opérations d’initiés et les manipulations de marché (ci-après la "Directive Abus de Marché") en adaptant les articles 29 et 33 de la loi susmentionnée.

Dans son avis motivé du 29 octobre 2009, la Commission européenne estime en effet que les pouvoirs d’investigation et de sanction dont la Commission de Surveillance du Secteur Financier (ci-après la "CSSF") dispose au titre de la loi du 9 mai 2006 relative aux abus de marché sont insuffisants au regard des exigences de la Directive Abus de Marché.

Dès lors, il est prévu d'élargir le champ d'application des articles 29 et 33 de la loi du 9 mai 2006 relative aux abus de marché en renforçant les pouvoirs d’inspection et de sanction de la CSSF. Ainsi, la CSSF sera habilitée à l'avenir à procéder à des inspections sur place également auprès de personnes non soumises à sa surveillance et à prononcer des sanctions administratives à l'égard de toute personne visée par la directive Directive Abus de Marché.